

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2019

ADAPTATION DE L'ORGANISATION DES COMMUNES NOUVELLES À LA DIVERSITÉ
DES TERRITOIRES - (N° 1491)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL85

présenté par
Mme Dubré-Chirat, rapporteure

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« ils »,

les mots :

« lesdits actes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.